

## Règlement de course Les Foulées des Thermes à Forges les Bains (91)

### 1. Organisation :

Le club « Ovest Essonne Athlétisme » organise **le dimanche 2 mai 2021** une course nature, « **les Foulées des Thermes** ».

### 2. Parcours :

Cette épreuve se déroule principalement sur les sentiers et chemins forestiers des communes de Forges-les-Bains, Vaugrigneuse et Briis-sous-Forges.

Deux distances sont proposées :

- **10 kilomètres** (une petite boucle) & **10 km Marche Nordique**
- **22,5 kilomètres** (une petite boucle + une grande boucle)

Un contrôle des dossards a lieu au 8<sup>ème</sup> kilomètre.

Un seul ravitaillement sur le parcours du 22.5 km au 10<sup>ème</sup> km environ et un ravitaillement à l'arrivée.

Une course enfant est également organisée :

- Course « Enfants » (nés de 2010 à 2014) : **1,2 kilomètre**, en centre-ville

### 3. Horaires et départ :

Le départ, commun aux deux épreuves 10 km et 22,5 km est fixé à **10 h 00 de la rue des Richards à Forges-les-Bains**.

Les signaleurs se placent sur le parcours à 9h45.

Le départ de la marche nordique aura lieu à **10 h 05 de la rue des Richards à Forges-les-Bains**.

Pour la course « Enfants », le départ a lieu à **9 h 30 de la rue du Dr Babin à Forges-les-Bains**

### 4. Inscriptions :

L'épreuve est ouverte aux féminines et masculins, des catégories Cadets à Masters pour le 10 km et de Juniors à Masters pour le 22,5 km dans la limite de 500 coureurs maximum.

La course enfants est ouverte aux catégories Poussins 2010-2011, Eveil Athlé 2012-2014.

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Du fait de certaines difficultés techniques liées au relief du terrain, cette épreuve n'est pas ouverte aux personnes à mobilité réduite.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' J'aime courir délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation (licences 2020-2021)
- soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée** (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- soit d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un**

**an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- **Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.** Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Attention : le certificat médical sera conservé par les organisateurs.

Les inscriptions sont prises par courrier (OEA c/o M. Cédric SEVENO – 88 Rue du Hurepoix – 91470 Limours) **jusqu'au jeudi 29 avril 2021 dernier délai.**

Les tarifs des inscriptions (chèque à l'ordre de Ouest Essonne Athlétisme) sont :

- **12 euros** (dossier complet par courrier) pour le 10 km
- **15 euros** (dossier complet par courrier) pour le 22,5 km
- **3 euros** pour la course « Enfants »

Ou par Internet sur le site d'[Onsincrit.com](http://Onsincrit.com) (tarifs ci-dessus + frais d'inscription du site)

Il n'y aura aucune inscription sur place.

Le retrait des dossards a lieu sur place le jour de la course à partir de 8h00, sur présentation de la licence ou d'une pièce d'identité.

Toute personne ne respectant pas ces conditions d'inscription pourra être refusée par les organisateurs.

#### 5. Cession de dossard :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### 6. Assurance :

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès de la MAIF.

Les concurrents participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance ainsi qu'en cas de vol.

#### 7. Sécurité :

La sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs bénévoles disposés le long du parcours. Ils sont placés prioritairement en fonction de la dangerosité des voies et routes traversées. Les concurrents s'engagent à respecter les consignes des organisateurs et des signaleurs, ainsi que le Code de la Route.

Deux postes de secours (FFSS45), reliés aux organisateurs par moyens radio ou téléphone cellulaire, sont prévus : un poste fixe dans la zone de départ/arrivée et un poste mobile.

#### 8. Mesures sanitaires – COVID 19

Le port du masque est obligatoire dans toute enceinte close et chaque fois que la distanciation physique d'un mètre ne pourra pas être respectée, en particulier, lors du retrait des dossards. Le port du masque sera également exigé jusqu'au moment du départ de la course. Il pourra ensuite être retiré mais gardé sur soi pendant la course pour pouvoir être remis dès l'entrée dans la file du parcours de sortie de la zone d'arrivée.

#### 9. Limites horaires :

Le temps maximum alloué à la course de 22km5 est fixée à 3 heures. Passé ce délai, les concurrents courent sous leur propre responsabilité. D'autre part, une barrière horaire est fixée à la bifurcation entre le 10 km et le 22 km, soit environ au 8<sup>ème</sup> kilomètre. Pour être autorisés à poursuivre sur la course de 22km5, les concurrents devront passer à ce point en moins d'une heure. Passé ce délai, ils seront dirigés sur le 10 km.

#### 10. Résultats et récompenses :

Du fait des contraintes sanitaires, les résultats des courses **ne seront pas affichés sur place** mais seront disponibles sur le site du club dans la semaine suivant la course (<http://www.ouest-essonne-athle.fr> et <http://www.les-foulees-des-thermes.fr> ).

Pour la course de 10 km et de 22,5 km, les trois premiers au scratch ainsi que le premier de chaque catégorie (hors scratch) seront récompensés.

Pour la marche nordique, les trois premiers au scratch sont récompensés.

Les coureurs de chaque course reçoivent un lot souvenir (gobelets durables), dans la limite de 300 participants.

#### 11. Protection de l'environnement :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Le projet de loi sur la transition énergétique prévoit l'interdiction des gobelets en plastique jetables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Afin de nous conformer à cette nouvelle réglementation, un gobelet réutilisable vous sera distribué lors du retrait de votre dossard. Il n'y aura pas de gobelets aux points de ravitaillement.

#### 12. Annulation :

Si la course devait être annulée à cause des contraintes sanitaires, tous les inscrits seraient remboursés du prix de l'inscription. Cependant, les frais d'inscription du site Onsinscrit.com ne seront pas remboursés. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait.

#### 13. Divers :

Le stationnement des concurrents peut se faire à proximité de la ligne de départ.

Des sanitaires sont accessibles dans la zone des inscriptions.

Votre adresse e-mail pourra être utilisée à des fins de communication sur les courses organisées par notre club.

L'organisation est autorisée à diffuser toutes les images prises le jour de la course sur les supports utilisés par l'organisation et ses partenaires.

<p><u>La directrice de course :</u> Roseline Pinet</p>
--

## CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales en tant que coureur de l'évènement LES FOULEES DES THERMES, **je m'engage à :**

1. Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port du masque, lavage des mains, distanciation physique).
2. Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
  - Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
  - Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
  - Ne pas cracher au sol
  - Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
  - Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
  - Respecter et laisser les lieux publics propres
  - Etre équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...)
3. Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
4. Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous
5. Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte)
6. Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible notamment les courses présentant des dénivelés et à fortiori en altitude.
7. Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
8. Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
9. Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement
10. Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

*Nom, prénom  
Date et signature*